



Engager les pharmaciens dans la transition écologique



Mai 2025

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES MÉTIERS DE LA PHARMACIE



À l'initiative de Carine Wolf-Thal, sa présidente, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens a engagé une réflexion autour de la transition écologique de la profession.

Piloté par Philippe Coatanea, vice-président du Conseil national, un groupe de travail réunissant des conseillers ordinaires de tous les métiers et des membres de la commission nouveaux inscrits, a été constitué à cet effet.

En lien avec les objectifs de la feuille de route “*Planification écologique du système de santé*” du Gouvernement, le groupe a émis des propositions pour renforcer l'implication des pharmaciens dans la transition écologique.

Ces réflexions et propositions ont été structurées autour de trois axes prioritaires basés sur le concept de l'économie circulaire :

- **La juste consommation et la gestion** des produits de santé
- **La réduction et le traitement des déchets** liés aux produits de santé
- **La formation et la formalisation des pratiques** des pharmaciens



Les propositions de l'Ordre national des pharmaciens

Axe
1

Juste consommation et gestion des produits de santé

Proposition 1 : poursuivre et renforcer l'implication des pharmaciens dans la prévention

Proposition 2 : promouvoir les activités de pharmacie clinique

Proposition 3 : promouvoir la coopération interprofessionnelle pour des soins écoresponsables

Proposition 4 : promouvoir la mise en place de politiques d'achat écoresponsables

Proposition 5 : promouvoir une meilleure gestion des produits de santé par une distribution verte et durable

Axe
2

Traitement et réduction des déchets liés aux produits de santé

Proposition 6 : réduire la production de déchets liés aux produits de santé

Proposition 7 : renforcer le tri sélectif et optimiser les circuits de collecte des déchets

Proposition 8 : améliorer le recyclage et le traitement des déchets

Axe
transverse

Formation et formalisation des pratiques

Proposition 9 : former et sensibiliser les pharmaciens de demain aux enjeux de la transition écologique

Proposition 10 : intégrer une dimension écologique dans la formation continue des pharmaciens

Proposition 11 : promouvoir la formalisation des pratiques des pharmaciens en faveur de l'environnement



Axe 1

JUSTE CONSOMMATION ET GESTION DES PRODUITS DE SANTÉ

Une utilisation raisonnée des produits de santé, fondée sur leur juste prescription et juste consommation, est essentielle pour préserver leur efficacité, limiter les risques sanitaires, réduire l'impact environnemental et garantir la durabilité du système de soins. Les pharmaciens, à tous les stades du circuit du médicament, jouent un rôle clé en contribuant au bon usage, à la sobriété médicamenteuse et à la réduction de l'empreinte carbone par une meilleure maîtrise des ressources disponibles.

Proposition 1 : poursuivre et renforcer l'implication des pharmaciens dans la prévention

La prévention est le premier levier de promotion de la sobriété pharmaceutique. Les pharmaciens, en contact direct avec l'ensemble de la population (malade ou non), en sont des acteurs incontournables. La prévention fait partie intégrante de leurs missions et leur forte mobilisation en matière de vaccination les a positionnés comme des acteurs reconnus de prévention.

→ Impliquer l'ensemble des pharmaciens dans les rendez-vous de prévention

- Faciliter et renforcer l'implication des pharmaciens officinaux.
- Impliquer les pharmaciens hospitaliers et les biologistes médicaux.

→ Accompagner et promouvoir l'implication des pharmaciens en matière de prévention

- Proposer des formations à l'entretien motivationnel pour les aider à accompagner les changements de comportement.
- Mettre à disposition et promouvoir l'utilisation d'outils numériques ergonomiques et pleinement efficaces permettant un partage d'informations fluide entre acteurs de prévention et la délivrance de messages personnalisés aux patients.

Proposition 2 : promouvoir les activités de pharmacie clinique

Par leurs activités de pharmacie clinique, les pharmaciens veillent à l'administration du bon traitement, au bon patient, au bon moment. Cette démarche favorise le bon usage des médicaments, réduit le gaspillage, améliore l'observance, et contribue à des soins plus pertinents, efficents et sobres, réduisant ainsi l'empreinte environnementale du système de santé.

→ Renforcer la lutte contre les redondances de traitement et améliorer l'observance

- Étendre les bilans de médication aux patients polymédiqués de tout âge. Actuellement réservés aux patients de 65 ans et plus polymédiqués, les bilans de médication pourraient être utilement proposés à tous les patients polymédiqués, afin de limiter les redondances de traitements, les risques iatrogènes et améliorer l'observance, dans une logique de sobriété des soins.
- Généraliser la conciliation médicamenteuse ville-hôpital à l'entrée et en sortie d'hospitalisation. Essentielle pour sécuriser la transition hôpital-ville, la conciliation médicamenteuse permet de réduire les erreurs médicamenteuses et les réhospitalisations. Sa généralisation contribuerait à une plus juste consommation des soins.

→ Promouvoir et valoriser la dispensation adaptée par les pharmaciens officinaux

La dispensation adaptée, intégrée à la convention nationale pharmaceutique en 2020, vise à ajuster la délivrance de certains médicaments, pour lesquels la posologie varie selon les symptômes, aux besoins thérapeutiques du patient. Bien que le dispositif n'ait pas été reconduit dans la convention en 2022, il serait pertinent de le réévaluer et de le pérenniser pour favoriser une consommation raisonnée des produits de santé, lutter contre le gaspillage et la iatrogénie.

Proposition 2 : promouvoir les activités de pharmacie clinique (suite)

→ Aller vers une adaptation des prescriptions par les pharmaciens

- **Simplifier et déployer la mission d'adaptation des prescriptions par les pharmaciens hospitaliers.** Les pharmaciens de PUI peuvent renouveler et adapter les prescriptions de certains patients hospitalisés dans le cadre de pathologies définies par arrêté, selon un protocole local ([art. L. 5126-1](#) du CSP). Pour favoriser une juste consommation des médicaments à l'hôpital, il serait pertinent d'envisager une simplification et un élargissement du dispositif au-delà de ces protocoles, dans le cadre d'une concertation avec les équipes médicales.
- **Autoriser les pharmaciens d'officine à adapter les posologies et durées de prescription de certains traitements en conformité avec les recommandations officielles.** Les pharmaciens d'officine exerçant en structure coordonnée peuvent renouveler et adapter la posologie des traitements chroniques dans le cadre du dispositif de pharmacien correspondant. Étendre ce dispositif à tous les pharmaciens officinaux, sans condition d'exercice coordonné, permettrait de réduire le gaspillage, de prévenir la iatrogénie et d'optimiser la dispensation en conformité avec les bonnes pratiques de la HAS.
- **Autoriser les biologistes médicaux à adapter certaines prescriptions au vu de résultats d'examens de biologie médicale.** Les biologistes médicaux pourraient notamment adapter les prescriptions d'antibiotiques au vu des résultats d'antibiogrammes ciblés. L'élargissement du dispositif aux infections autres que les infections urinaires à entérobactéries chez la femme et l'adaptation des prescriptions par les biologistes médicaux serait de nature à favoriser l'usage raisonnable des antibiotiques et à renforcer la lutte contre l'antiorésistance.

Proposition 3 : promouvoir la coopération interprofessionnelle pour des soins écoresponsables

→ Promouvoir la mise en place de parcours coordonnés renforcés pour les patients polymédiqués

Différentes expérimentations, mises en place pour accompagner les patients (Optimédoc, Partage GHT 49, Octave, Iatroprév...) ont montré leur intérêt en faveur d'une prise en charge adaptée et coordonnée de ces patients. Généraliser ces parcours pour les patients polymédiqués ou souffrant de pathologies sévères, permettrait notamment de systématiser la conciliation ville-hôpital et de renforcer le dialogue clinico-biologique afin d'éviter les redondances de traitement ou d'examens de biologie médicale.

→ Renforcer la mise en place d'outils numériques pour un partage fluide d'informations entre professionnels de santé

Les outils numériques sont essentiels pour le partage efficient d'informations entre professionnels de santé, la détection d'éventuels mésusages ou de redondance de produits de santé lors de leur prescription et de leur dispensation. Il est donc nécessaire de poursuivre leur développement en vue de contribuer à une juste consommation de ces produits..

- Déployer et renforcer l'usage de l'espace numérique de santé.
- Permettre un versement automatique du Dossier Pharmaceutique (DP) dans le Dossier Médical Partagé (DMP).
- Poursuivre le déploiement de l'ordonnance numérique.

Proposition 4 : promouvoir la mise en place de politiques d'achats écoresponsables

→ Mettre à la disposition des pharmaciens les outils leur permettant d'identifier et de choisir facilement des fournisseurs et des distributeurs vertueux sur le plan écologique

- Intégrer des critères environnementaux parmi ceux pris en compte par les commissions du médicament et des dispositifs médicaux stériles (COMEDIMS) pour définir la politique de choix et d'utilisation de ces produits dans les établissements de santé.
- Déployer un éco-score pour les produits de santé, tel que prévu dans la *Planification écologique du système de santé*, sur la base d'une méthode d'évaluation carbone simple et robuste. Ce score permettra aux décideurs d'orienter les politiques publiques, aux industriels d'engager la décarbonation, aux acheteurs d'intégrer des critères durables dans leurs politiques d'achat et aux professionnels de santé de s'orienter vers des soins écoresponsables.

Proposition 5 : promouvoir une meilleure gestion des produits de santé par une distribution verte et durable

La Feuille de route *Planification écologique du système de santé* prévoit, d'ici 2030, d'accélérer la transition vers des transports et des schémas de mobilité à faibles émissions.

La [Charte environnement](#), rédigée par le Conseil central de la section C de l'Ordre des Pharmaciens, préconise quant à elle de former les collaborateurs de la distribution en gros à l'éco-conduite et d'utiliser des outils adaptés pour optimiser les tournées, les livraisons et les chargements.

→ Optimiser les flux logistiques tout en garantissant des exigences de santé publique pour les patients

L'optimisation des flux logistiques tout au long du cycle de vie du médicament, incluant les transports, la distribution et la gestion des stocks, pourrait réduire de manière significative son empreinte carbone.



Pour les pharmaciens officinaux : réduire le nombre de commandes quotidiennes auprès des grossistes afin de limiter l'impact environnemental des livraisons et adapter en conséquence la gestion des stocks.



Pour les distributeurs en gros : organiser les tournées de distribution, mutualiser les commandes et éviter les transports à vide pour optimiser la logistique et réduire l'empreinte carbone.



En pharmacie à usage intérieur : améliorer la gestion des flux internes (dotations, échantillons) et externes (livraisons, factures) afin de limiter l'impact environnemental des transports et le gaspillage des produits.



Pour les biologistes médicaux : renforcer la mutualisation des examens de biologie médicale non urgents et moins fréquents.

→ Valoriser les modes de transport vertueux

- Poursuivre et intensifier la dynamique engagée par les distributeurs conformément à la [loi d'orientation des mobilités](#) (LOM) mise en place pour réduire l'impact environnemental.
- Favoriser autant que possible le recours à des modes de transport plus écologiques pour les collaborateurs, tels la promotion du covoiturage ou l'installation de bornes de recharge électriques sur les lieux de travail.

→ Optimiser l'approvisionnement en outre-mer pour limiter le gaspillage et l'impact environnemental

L'approvisionnement en produits de santé dans les territoires d'outre-mer est fortement impacté par l'éloignement géographique, les contraintes douanières et la gestion de la chaîne du froid (durée de transport, conditions climatiques...).

- **Attribuer un statut prioritaire aux produits de santé pour le transport aérien ou maritime vers les départements d'Outre-mer** : priorité d'embarquement et simplification des opérations douanières. Cela permettrait de réduire les délais critiques, notamment pour les médicaments thermosensibles, de limiter ainsi le gaspillage de produits de santé (problèmes d'excursions de température, de péremption...) et l'impact environnemental associé.
- **Pour les autorités, locales et nationales** : prendre en compte les délais de livraison en outre-mer pour l'allocation de dotations lors des contingentements en cas de pénuries.
- **Pour les industries de santé et les acteurs de la distribution** : sécuriser les conditions de transport des produits de santé par un conditionnement de qualité adapté au mode de transport, au volume et aux produits transportés, particulièrement ceux soumis à la chaîne du froid afin d'éviter le risque de non-conformités et de gaspillage.



Axe 2

TRAITEMENT ET RÉDUCTION DES DÉCHETS LIÉS AUX PRODUITS DE SANTÉ

La gestion des déchets issus des produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux) est essentielle dans un objectif de protection de l'environnement et de préservation de la santé publique. 10 000 tonnes environ de déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) et 9 000 tonnes de médicaments non utilisés (MNU) sont produites et collectées chaque année en France. L'ensemble de la chaîne pharmaceutique est concernée et doit se mobiliser pour réduire la production de déchets, favoriser leur collecte et leur traitement et privilégier des alternatives plus respectueuses de l'environnement.

Proposition 6 : réduire la production de déchets liés aux produits de santé

→ Encourager la réutilisation de dispositifs médicaux et la location de matériel médical à usage multiple

- Permettre la prise en charge par l'Assurance Maladie de la location de certains dispositifs médicaux à usage multiple, comme les cannes anglaises et certaines orthèses, éventuellement reconditionnés.
- Dans la dynamique instaurée par de nombreux établissements, avoir recours, autant que possible, à du matériel stérile réutilisable, plutôt qu'à l'usage unique, après en avoir évalué la sécurité et l'impact écologique. A titre d'exemple, envisager l'utilisation de corps de pompe réutilisables lors de prélèvements en vue d'un examen de biologie médicale.

→ Réduire les déchets liés aux conditionnements et emballages des produits de santé

- **Favoriser le recours à des solutions plus durables du point de vue des conditionnements.** Remplacer autant que possible les contenants en plastique à usage unique par des alternatives plus écologiques, par exemple en préférant l'usage de comprimés ou de poudre à dissoudre plutôt que de formes liquides conditionnées en bouteilles en plastique.
- **Favoriser la récupération et la réutilisation des emballages.** Des initiatives visant à réemployer les emballages à usage unique se développent dans le secteur de la santé. Certains établissements mettent en place, en collaboration avec les fournisseurs, des circuits de récupération et de réutilisation des contenants isothermes, permettant une réduction significative de l'empreinte carbone liée à leur utilisation.
- **Mettre à disposition des matériaux de reconditionnement ou de surconditionnement recyclables ou réutilisables pour la préparation des doses à administrer (PDA).** Si la PDA contribue à une juste consommation des médicaments, en améliorant l'observance et en limitant le gaspillage, son impact environnemental lié aux conditionnements, le plus souvent en plastique à usage unique, pourrait être réduit par le recours à des matériaux de reconditionnement recyclables, voire réutilisables.

→ Réduire les effluents de laboratoires de biologie médicale et les déchets chimiques rejetés par les industries

La gestion des effluents et déchets chimiques, polluants et à risque pour la santé comme pour l'environnement, nécessite d'être optimisée, par exemple, par l'utilisation d'automates plus respectueux de l'environnement et l'intégration de technologies plus propres de récupération et/ou de traitement de ces effluents.

Proposition 7 : renforcer le tri sélectif et optimiser les circuits de collecte des déchets

→ Uniformiser les circuits de collecte des déchets liés aux produits de santé en ville

Mutualiser et harmoniser, autant que possible, les circuits de collecte pour un même type de déchet, afin de simplifier et optimiser leur recueil. À titre d'exemple, les circuits de récupération des stylos à insuline ou des capteurs de glucose, spécifiques selon les fabricants, pourraient être harmonisés.

→ Favoriser le tri sélectif des déchets dans tous les lieux d'exercice (local de vaccination, salle de prélèvement, zone technique, etc.)

- Installer des containers dédiés à chaque type de déchet, de soins comme ménager (papiers, cartouches d'imprimantes, EPI, déchets chimiques, MNU, DASRI...) dans ces lieux d'exercice, dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Apposer une signalétique sur les bacs de tri pour rappeler le mode de tri et de collecte.

Proposition 8 : améliorer le recyclage et le traitement des déchets

→ Mettre en place et promouvoir des circuits de recyclage spécifiques pour certains produits de santé

La mise en place de filières de recyclage spécifiques (ex : recyclage des masques chirurgicaux en proposant des points de collecte dans les lieux de soin) permettrait de réduire la pollution et de valoriser les matériaux usagés.

→ Favoriser l'équipement des établissements de santé en compacteurs-broyeurs transformant les DASRI en déchets ménagers

Ces dispositifs, en broyant et stérilisant les DASRI sur place, assurent une réduction de leur volume et de leur risque infectieux, permettant de les reclasser en déchets ménagers et limitant ainsi le recours à l'incinération, énergivore et polluante. L'utilisation mutualisée et partagée de tels équipements entre établissements proches, serait de nature à optimiser les coûts, réduire les transports et les émissions carbone.



Axe transverse

FORMATION ET FORMALISATION DES PRATIQUES

Proposition 9 : former et sensibiliser les pharmaciens de demain aux enjeux de la transition écologique

→ Intégrer un volet transition écologique dans le référentiel des DES officine et industrie dans le cadre de la réforme du 3ème cycle des études de pharmacie

La réforme des études de pharmacie offre l'occasion d'intégrer des volets environnementaux dans la formation des futurs pharmaciens. Intégrer cette dimension dès la formation initiale permet de former des professionnels conscients des enjeux environnementaux et prêts à agir pour une pharmacie plus durable et responsable.

→ Intégrer une dimension écologique dans l'agrément des maîtres de stage en officine

L'implication des maîtres de stage et l'initiation des étudiants aux pratiques écoresponsables dans le cadre de leurs stages officinaux permettraient de favoriser la transition écologique de la profession.

→ Prévoir un volet transition écologique dans le service sanitaire

Il serait intéressant, dans ce cadre, de sensibiliser les étudiants en santé et le public aux impacts de l'environnement sur la santé (santé environnementale) et à l'impact des pratiques professionnelles sur l'environnement afin de promouvoir des actions durables en matière de gestion des ressources.

Proposition 10 : intégrer une dimension écologique dans la formation continue des pharmaciens

→ Intégrer des actions éco-responsables dans le DPC/certification en complément de la santé environnementale

Intégrer une dimension environnementale dans la formation continue des pharmaciens est aujourd'hui crucial pour les sensibiliser à l'impact écologique des métiers de la pharmacie. En se formant à des pratiques écoresponsables, les pharmaciens deviennent des acteurs du développement durable.

Proposition 11 : promouvoir la formalisation des pratiques des pharmaciens en faveur de l'environnement

→ Proposer un référentiel d'engagement minimal pour chaque métier de la pharmacie

Nécessaire pour harmoniser les pratiques en définissant des exigences claires en matière de gestion des déchets, de sobriété et de réduction de l'empreinte écologique, un tel référentiel offrirait un cadre d'évaluation de l'engagement des pharmaciens dans la transition écologique.

→ Accompagner l'engagement des pharmaciens par la mise à disposition d'outils adaptés

Ces outils favoriseraient l'adoption de pratiques durables et responsables, notamment en matière de gestion des déchets et d'éco-dispensation.

→ Promouvoir la mise en place de labels ou certifications environnementales

La mise en place de labels ou certifications permet de valoriser les bonnes pratiques et d'inciter les professionnels à s'engager durablement. Ces reconnaissances en matière d'engagement écologique permettraient d'offrir une visibilité concrète aux initiatives engagées et de renforcer la confiance des patients tout en encourageant une dynamique vertueuse au sein de la profession.

→ Mettre en place une "Semaine de l'environnement"

Un tel événement serait l'occasion de sensibiliser et mobiliser la population sur les enjeux écologiques. À travers des ateliers, conférences et actions, cet événement permettrait de comprendre les défis environnementaux actuels et d'encourager les comportements écoresponsables, créant ainsi une dynamique collective pour agir ensemble en faveur d'un avenir durable.



ordre.pharmacien.fr

